

LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

PORTAIL MATHÉMATIQUES-INFORMATIQUE MENTION MATHÉMATIQUES

L1 (PREMIÈRE ANNÉE) 2012-2013

Responsables de mentions

Mathématiques Sébastien Gauthier
La Doua, bâtiment Jean Braconnier - Bureau 115
courriel : licence@math.univ-lyon1.fr
<http://math.univ-lyon1.fr/~licence>

Informatique Elodie Desserée et Alexandre Meyer
La Doua, bâtiment Nautibus - 2^e étage
courriel : resp_licenceinfo@univ-lyon1.fr,
<http://licence-info.univ-lyon1.fr>

M.A.S.S. Pascal Lainé
La Doua, bâtiment Jean Braconnier - Bureau 121
courriel : pascal.laine@univ-lyon1.fr

Référents pédagogiques de mathématiques

Thomas Blossier : blossier@math.univ-lyon1.fr
Élise Fouassier : fouassier@math.univ-lyon1.fr
Dominique Reynaud : dominique.reynaud.math@univ-lyon1.fr

Pour contacter les directeurs des études, écrire à

referents.pedagogiques@math.univ-lyon1.fr
ou
directeurs.etudes@math.univ-lyon1.fr

Le responsable de la mention et les référents pédagogiques de mathématiques organisent plusieurs permanences chaque semaine, consulter les horaires sur le site de la licence de mathématiques.

Secrétariats

Bureau administratif de la licence (B.A.L., encore appelé « Scolarité »)

Quai 43 - 1^{er} étage - porte 117

Contacts à la scolarité : <http://sciences.univ-lyon1.fr/etudiants/licence-sts/>

CONDITIONS D'ACCÈS

Le bac S est le diplôme pré-requis pour faire des études scientifiques générales. Les titulaires d'un autre baccalauréat sont invités à prendre conseil auprès d'un référent pédagogique avant de s'engager en licence STS. Les baccalauréats étrangers et autres diplômes font l'objet d'une procédure d'admission spécifique. Il est possible, notamment pour les étudiants ayant suivi l'enseignement des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques, et pour les élèves des IUT Informatique, de demander un accès direct en deuxième année de la Licence STS mention Mathématiques ou Informatique. Cette demande est examinée par une commission pédagogique. Pour plus de renseignements, voir le site Internet de l'université (<http://www.univ-lyon1.fr/etudes-et-scolarite/>), rubrique « S'inscrire à l'université ».

INSCRIPTION EN PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE (L1)

Inscription Administrative (IA) Elle est annuelle, payante et s'effectue à la chaîne d'inscriptions mise en place pour les primo-entrants, accessible après pré-inscription par Internet. Elle conduit à la délivrance de la carte d'étudiant, pièce à fournir obligatoirement lors des examens. Le choix du portail disciplinaire (mathématiques–informatique, ou physique–chimie–sciences pour l'ingénieur, ou biologie–biochimie–sciences de la terre et de l'univers) s'effectue lors de l'IA. Pour plus de renseignements, consulter le site de la licence STS (<http://sciences.univ-lyon1.fr/enseignement/licence-sts/>).

Inscription pédagogique (IP) Elle est distincte de l'inscription administrative, semestrielle, et essentielle pour pouvoir : 1) être affecté dans les groupes de TD ; 2) être convoqué aux examens ; 3) valider le semestre pédagogique concerné. Elle s'effectue au bâtiment Ariane (La Doua) sur rendez-vous (à prendre lors de l'IA pour l'automne). Les étudiants rencontrent un conseiller pédagogique (responsable de mention ou référents pédagogiques), avec qui ils choisissent leurs UE (unités d'enseignements) du semestre temporel, puis saisissent leurs choix en ligne. La présence physique de chaque étudiant, ou de son représentant en cas de procuration, est obligatoire pour l'inscription pédagogique. Aucune IP en retard n'est acceptée. Pour plus de renseignements, consulter le site de la licence STS.

FONCTIONNEMENT DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE LICENCE

La première année de licence est composée des *semestres pédagogiques* S1 et S2, constitués de 5 unités d'enseignements (UE) valant chacune 6 crédits européens (ECTS) et représentant une soixantaine d'heures d'enseignement (soit environ cinq heures par semaine sur douze semaines).

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7H45 enseignement séquence 1 0H45 pause	enseignement séquence 3 pause	enseignement séquence 4 pause	enseignement séquence 5 pause	enseignement séquence 2 pause	7H45 enseignement de TR 0H45
10H enseignement séquence 1 13H15 pause	enseignement séquence 3 enseignement séquence 4 pause	enseignement séquence 5 enseignement séquence 2 pause	TD sauf gr. A et B séquence 2 TD sauf gr. A et B séquence 3 pause	TD que gr. A et B séquence 3 11H30 11H45 pause	10H 11H30 11H45 13H15 13H45 16H 20H15
13H45 enseignement séquence 2 16H enseignement séquence 2 20H15	enseignement séquence 1 enseignement séquence 4 pause	enseignement séquence 4 enseignement séquence 3 pause	TD sauf gr. A séquence 3 Compétitions FFSU enseignement séquence 5 enseignement de TR 17H 17H15	TD que gr. A et B séquence 3 enseignement séquence 5 enseignement de TR 19H15	

La semaine est découpée en cinq « séquences », assurant la compatibilité de l'emploi du temps (des cours, TD, TP et examens) entre les différentes UE proposées. Il est impossible de s'inscrire à plus d'une UE (6 crédits) dans une même séquence (les UE à gros effectifs sont assurées dans plusieurs séquences).

Selon les modalités de contrôles des connaissances en vigueur (dans le portail Math-Info : « contrôle continu intégral », demandant assiduité en cours, TD et TP), chaque UE donne lieu à une note. La note au semestre est obtenue comme la moyenne des notes aux cinq UE le composant : si elle est supérieure ou égale à 10/20, le semestre est acquis ; sinon, l'étudiant a la possibilité de redoubler les UE non acquises. Chaque étudiant est suivi par un référent pédagogique.

MAQUETTE DES PARCOURS PROPOSÉS

Selon les mentions visées, plusieurs parcours sont proposés :

MASS : parcours *Mathématiques Appliquées et Sciences Sociales* (mention M.A.S.S.).

Info : parcours *Informatique* (mention Informatique).

MIV : parcours *Mathématiques et Informatique du Vivant*
(mention Mathématiques ou Informatique).

Math : parcours *Mathématiques Générales et Applications* (mention Mathématiques), avec trois variantes :

MI : *Mathématiques–Informatique*, commun avec le parcours Informatique en L1,

MPM : *Mathématiques–Physique–Mécanique*, pouvant aussi conduire à la mention Physique ou à la mention Mécanique,

MIM : *Mathématiques–Informatique–Mécanique*.

Maquette du L1 MASS/Info/MIV/Math(MI/MPM) :

S1	Analyse I	Algèbre I	LIF1 : Algorithmique et programmation (introduction)	MASS : Économie 1 Info, Math : Sciences de la matière MIV : Biologie et modélisation	Transversale 1
S2	Analyse II	Algèbre II	MASS : Gestion Info, MI : LIF2 Bases physiques de l'informatique MIV : Génétique 1 MPM, MIM : Introduction à la mécanique newtonienne	MASS : Économie 2 Info, MI, MIV, MIM : LIF3 Algorithmique et programmation fonctionnelle et récursive MPM : Électromagnétisme 1	Transversale 2

Les UE transversales sont obligatoires et comportent différents « éléments constitutifs » (voir <http://transversales.univ-lyon1.fr/>) :

TR 1 : Pratique et Compétences Informatiques et Internet (P.C.I.I.) ; E.P.S.

TR 2 : Projet de l'Étudiant de Licence (P.E.L.2) ; Langues vivantes ; Recherche documentaire ; E.P.S.

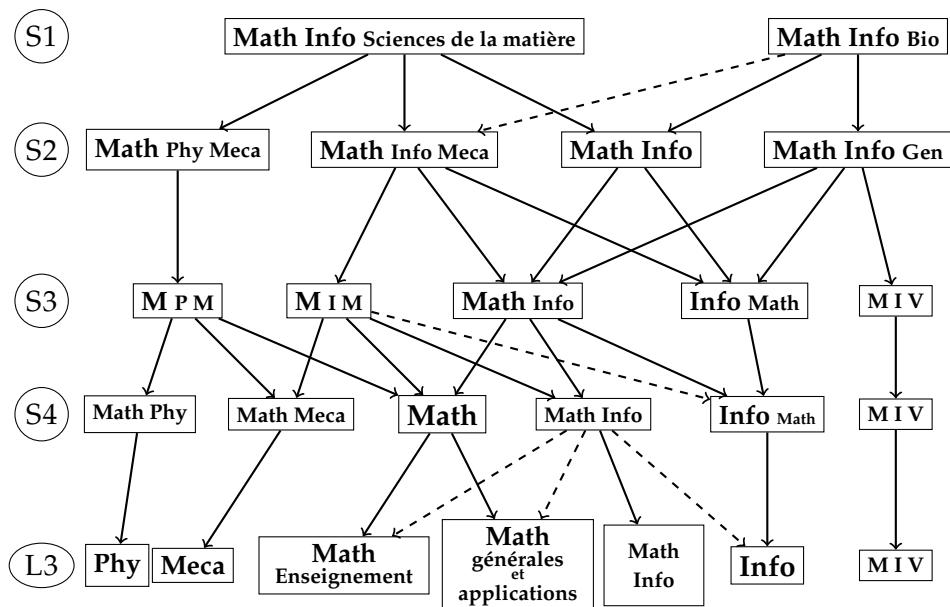
Les programmes des UE ainsi que les parcours pour les trois années de licence se trouvent en ligne, avec des renseignements complémentaires (contacts pédagogiques en particulier) :

<http://math.univ-lyon1.fr/~licence>

et

<http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/>

LICENCE PORTAIL MATH/INFO



APRÈS UNE LICENCE DE MATHÉMATIQUES À LYON 1

